



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Lettres modernes

de l'Institut Catholique de Paris

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement : Institut Catholique de Paris

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Lettres modernes

Domaine : Arts, lettres, langues

Demande n° S3LI140005854

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Institut catholique de Paris, Faculté des Lettres, 21 rue d'Assas, 75006 Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence de *Lettres modernes* proposée par l'ICP offre un socle de connaissances variées dans la discipline : littérature française et comparée, histoire littéraire, langue française, histoire de la langue, latin. Tout en insistant sur la culture littéraire et la maîtrise de la langue française, la formation dispense des enseignements de langue vivante et de découverte.

Sans vraiment proposer de parcours, la mention comporte en troisième année trois options préprofessionnalisantes, qui valent comme autant de « spécialités » : un module spécifique aux métiers de l'enseignement assorti d'un stage en milieu scolaire, une option FLE (français langue étrangère), une option documentation (information-communication).

En complément des enseignements disciplinaires généraux, la licence offre des modules de préprofessionnalisation incluant une expérience professionnelle.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Dans l'ensemble, le projet pédagogique est cohérent, toutes les disciplines attendues sont enseignées, même si l'on peut déplorer que la littérature comparée soit insuffisamment représentée. Si l'on apprécie les efforts pour renforcer l'enseignement de la littérature française en troisième année de licence (L3), avec l'ajout de deux modules, on regrette que les programmes n'obéissent pas à une progression pédagogique plus cohérente et plus visible. Le contenu des enseignements en littérature est peu décrit, les différentes périodes de l'histoire littéraire ne sont pas assez bien représentées, les intitulés de langue française manquent de clarté, la progression des enseignements de français moderne et d'ancien français est imprécise. Par ailleurs, la formation fait trop peu de cas de la préparation aux futurs concours (CAPES, CAFEP, Agrégation) ainsi que de la méthodologie des exercices universitaires. L'unité d'enseignement (UE) de méthodologie dont se réclame l'autoévaluation n'est pas, à proprement parler, un cours de méthodologie, mais elle regroupe des cours comme l'ancien français, le français moderne et « l'étude approfondie de deux œuvres ». La formation n'accorde pas assez d'importance aux exercices (dissertation, explication, commentaire) et aux savoir-faire transversaux (expression écrite et orale, synthèse, prise de notes pour les L1). Si l'évaluation des connaissances fait alterner contrôle continu et examens finaux, aucune précision n'est donnée sur les exercices proposés ni sur l'alternance entre oral et écrit. En revanche, un effort important a été mené pour ce qui est des enseignements d'ouverture et des compétences additionnelles : présence d'un enseignement en langue vivante à tous les semestres de la formation et préparation au certificat informatique et internet (C2i) en deuxième et troisième années de licence (L2 et L3), à laquelle il faudrait cependant réserver des heures effectives dans la maquette (pas de crédits européens ECTS attribués). La formation se signale enfin par un module obligatoire de préprofessionnalisation original, incluant une expérience professionnelle, évaluée par un rapport de stage en L3 S5.

Pour ce qui est des dispositifs d'aide à la réussite, le dossier manque de précision. S'il n'existe pas de cours de mise à niveau, la formation prévoit des cours de soutien pour les étudiants en difficulté et des aménagements pour les étudiants salariés ou en situation de handicap, mais ils ne sont pas décrits dans les documents fournis. L'accompagnement des étudiants se fait sous la forme d'une direction d'études, obligatoire en L1 et sur demande en L2. Les faibles effectifs (en 2012, 25 inscrits en L1, 33 en L2 et 31 en L3) permettent à l'établissement d'assurer un suivi personnalisé des étudiants, qui ont la possibilité de se réorienter à la fin de la L1 grâce aux UE de découverte. Si les passerelles internes sont visibles, il apparaît beaucoup plus difficile de se réorienter vers un autre établissement. Pour ce qui est de la mobilité internationale des étudiants, elle est encouragée au niveau de l'établissement, mais peu de précisions sont données sur le dispositif préparant à cette mobilité.

L'insertion professionnelle et la poursuite d'études constituent une préoccupation de l'établissement. La direction d'étude personnalisée, au sein de modules préprofessionnalisants bien conçus, permet d'élaborer un projet professionnel cohérent ou d'aider à la poursuite d'études (92 % de taux de réussite). Plusieurs masters sont susceptibles d'accueillir les diplômés de L3 (master recherche, master métiers de la recherche, de l'enseignement et de l'éducation, masters professionnels). Cependant, aucune information chiffrée n'est fournie pour permettre d'évaluer le taux de réussite des diplômés de la mention en master ni le devenir des sortants non diplômés. Les données concernant l'insertion professionnelle à l'issue de la L3 manquent au dossier. Tous ces champs sont trop insuffisamment renseignés.

Le pilotage de la licence présente quelques faiblesses. L'équipe de formation (26 enseignants), animée par un responsable, est majoritairement composée de chargés d'enseignement, dont certains sont docteurs (10), professeurs agrégés (4), enseignants-chercheurs (3). La formation ne bénéficie ni d'un conseil de perfectionnement ni d'une autre structure cohérente. Quant à l'autoévaluation, elle n'existe pas à proprement parler : elle se fait dans le cadre des réunions internes de l'équipe pédagogique. Le dossier lacunaire ne permet pas d'évaluer si la connaissance de la population étudiante existe au sein de l'établissement, ou si les évaluations sont prises en compte dans le pilotage. Il est important aussi de souligner qu'il n'existe pas d'évaluation des enseignements par les étudiants. La valorisation du diplôme se fait à l'occasion des journées portes ouvertes, par le biais d'actions de communication organisées par l'ICP et aux salons de l'étudiant. Si le pilotage de la mention a tenu compte de certaines recommandations de l'AERES (renforcement disciplinaire, préprofessionnalisation, passerelles internes), il reste encore des efforts à faire pour le contenu de la formation et dans la présentation du dossier.

- Points forts :
 - Enseignements diversifiés.
 - Dispositif bien identifié de la préparation à la vie professionnelle.
 - Offre variée de poursuite d'études à l'issue de la licence.
 - Suivi personnalisé des étudiants.
- Points faibles :
 - Insuffisances de la formation pédagogique en littérature comparée et dans la préparation aux exercices des concours de l'enseignement.
 - Présentation lacunaire des contenus et de la progression des enseignements.
 - Absence de parcours clairement définis (les options ne sauraient constituer des parcours).

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'améliorer la formation en ajoutant des cours de littérature comparée, de méthodologie des exercices universitaires, en veillant à la cohérence et à la progression des enseignements de langue et de littérature, et en détaillant leur contenu.

Il faudrait renforcer le rôle de coordination du responsable de la mention pour donner plus de cohérence à une équipe pédagogique hétéroclite, accroître la proportion d'enseignants-chercheurs et affermir le pilotage de la licence (autoévaluation, évaluation des enseignements par les étudiants, connaissance et suivi de la population étudiante).

L'établissement devrait veiller à renseigner avec rigueur et précision les rubriques du dossier pour une évaluation complète de la mention. Une présentation plus lisible contribuerait à valoriser cette formation.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : B
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



ICP

INSTITUT
CATHOLIQUE
DE PARIS

Le Recteur

R.298.13

Paris, le 15 avril 2013

Evaluation 2013 des Licences de la Faculté des Lettres de l'ICP : observations.

Suite à l'évaluation AERES des diplômes de la Faculté des Lettres de l'ICP, les précisions et observations suivantes peuvent être apportées :

Concernant les partenariats permettant la mobilité des étudiants dans les pays hispanophones et germanophones, qui faisaient l'objet d'une question, on peut préciser que, pour ce qui concerne les pays hispanophones, les partenaires sont, en Espagne, les universités de Madrid, Valladolid, Alicante, Santiago de Compostelle ; et en Amérique latine les universités de Santiago de Chile et Buenos Aires. Pour les pays germanophones, les partenaires sont les universités de Berlin, de Munich, de Potsdam et de Bamberg.

En ce qui concerne l'origine et le devenir des étudiants au-delà de la licence, qui faisaient l'objet d'une autre question, on peut signaler que l'ICP a créé en 2011 une Direction de l'Insertion Professionnelle chargée de récolter ce type de données. Dans un premier temps, les enquêtes menées n'intégraient pas les diplômés de la FDL. Pour les prochaines promotions, ce service permettra de contribuer à un pilotage et un suivi plus efficace du parcours des étudiants, soit dans le cadre de nos propres formations, soit dans celui de passerelles externes.

Philippe BORDEYNE